

# Acides humiques et fulviques

## HUMATE

Engrais pour solutions minérales nutritives

NF U 42004.

Oxyde de Potassium (K<sub>2</sub>O) : 0,03 %

### Destination

Produit liquide pour application au sol par arrosage. Les acides humiques liquides ont un rôle de catalyseur permettant à la plante d'améliorer son alimentation à partir des réserves du sol.

### Composition

Acides humiques d'origine fossile mis en dissolution dans l'eau (solubilisation potassique).

### Utilisation

Appliquer avec un arrosoir à la dose de 1 % (10 ml par litre) sur le sol en début de végétation ou plus tard en saison suivant les besoins. Il est particulièrement indiqué sur des sols pauvres, ou en complément d'un apport d'engrais biologique dont il augmentera l'effet.

Application possible conjointement avec l'ACTIGRAINS mais diluer l'HUMATE en premier avant d'ajouter les composants de l'ACTIGRAINS.

Produit actif à ne pas surdoser.

### Conditionnement

Flacon de 0,5 litre (masse nette 0,53 kg – densité 1,06).



Toute une gamme de produits spécialement adaptés et conditionnés pour les amoureux des beaux jardins et des potagers généreux.



Produit certifié CERTIPAQ BIO  
(Utilisation en Agriculture Biologique  
selon le règlement CE 834/2007 modifié)



La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Notre responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Nous ne revendiquons donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation du produit. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008 et de ses futures modifications.

#### Service consommateurs

[geojardin@orange.fr](mailto:geojardin@orange.fr)

Produits distribués par



SARL Jacques MOREAU  
CONSEIL ET FOURNITURE EN  
AGROBIOLOGIE

Les Consorts – 71430 Grandvaux  
SIRET 414 848 432 00012 – Agrément BO10757  
Pour distribution et conseil phytosanitaire

Réf. HUMAJ  
12/2019 – V1



Emballage recyclable  
en tri sélectif



Conservation à l'abri de la  
lumière et de l'humidité.  
Crains le gel et les fortes chaleurs



Bien se laver les mains  
après utilisation



Tenir hors de portée  
des enfants



Ne pas inhaler  
ni avaler

Un sol vivant, une plante forte, des récoltes de qualité!